



## CAPL DES 14 et 15 NOVEMBRE 2017 Examen des promotions par liste d'aptitude

Madame la Présidente,

La Direction Générale a transmis aux OS représentatives 10 fiches préparatoires au GT Mutations qui se sont tenus les 19 et 20 octobre derniers.

**Avant même la concertation avec les organisations représentatives des personnels, le Directeur Général a communiqué via l'intranet pour annoncer lui-même les évolutions à venir. Dans une totale hypocrisie, il a présenté ses décisions comme si elles étaient guidées par l'intérêt des agents, alors qu'il entend uniquement donner plus de latitudes à l'administration dans la gestion des effectifs...**

Les règles actuelles de mutation, bien qu'imparfaites de par la façon dont l'administration gère les effectifs, ont fait l'objet de longs échanges lors de leur élaboration. Elles sont aujourd'hui totalement remises en cause.

Ces documents préparatoires au GT mutation sont honteux et totalement inacceptables.

La DG veut des agents taillables, corvéables et déplaçables à merci.

Concernant ces CAPL, la CGT réaffirme son opposition aux modalités actuelles de sélection des agents par listes d'aptitude. En effet, elles privilégient le « mérite » en toute opacité, créent la division entre agents par leur mise en concurrence et mettent les agents à la merci de la hiérarchie.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, nous refusons :

- dans la défense individuelle des dossiers, de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité qui incombe à l'administration ;
- le principe d'un vote individuel qui pousse les élus à devoir prendre position « pour » ou « contre » un agent et demandons à ce que le vote à l'issue de la CAPL soit global sur chacune des listes proposées.

Si nous comprenons parfaitement les motivations de nos collègues ne pouvant accéder à la promotion par concours pour de multiples raisons et qui cherchent à bénéficier d'une possibilité d'évolution professionnelle, nous réaffirmons que seuls les examens professionnels et les concours internes sont une garantie d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale.

Les projets de l'administration quant à l'organisation des futurs concours et formations inquiètent fortement les collègues pour leur évolution de carrière. En effet les politiques de restrictions budgétaires réduisent les possibilités de promotion de plusieurs manières :

- les concours internes et externes se dérouleront le même jour.
- le nombre d'inscriptions aux concours sera limité à 5.
- le nombre de lauréats des concours et examens professionnels est chaque année réduit.

Et comme si ce n'était pas suffisant, la scolarité des A va passer de 18 à 12 mois ! Sans qu'il y ait moins de connaissances à acquérir...

Ces CAPL illustrent parfaitement les limites de l'exercice puisque seulement 11 collègues C seront proposés pour le passage en catégorie B et 1 collègue sera promu A.

Et pourtant, si nous avons décidé de siéger aujourd'hui, c'est uniquement dans l'intérêt des agents.

Des promotions en berne, un point d'indice gelé, des restructurations incessantes et imposées, des règles de mutation et d'affectation bouleversées... Et bien entendu les suppressions d'emplois qui continuent : Mesdames, Messieurs les Directeurs, pour la motivation, il faudra repasser.

Rouen, les 14 et 15 novembre 2017

les élu(e)s en CAPL